

Centre hospitalier de Thiers

**INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER DE THIERS**

Adresse postale : Route du fau – CS 60012 - 63307 THIERS CEDEX

Adresse du site : 12 rue de Lyon – 63300 THIERS

☎ 04.73.51.10.38 - E-mail : secretariat.ecole-as@ch-thiers.fr

PROJET PÉDAGOGIQUE 2025

Table des matières

1	Préambule	3
2	Présentation de l'IFAS	3
2.1	Historique	3
2.2	Capacité d'accueil	3
2.3	La Direction et l'équipe pédagogique	3
3	Les partenaires	4
3.1	Les terrains de stage	4
3.2	Les intervenants	4
4	La démarche qualité	4
4.1	Référencement KAIROS®	4
4.2	Référencement QUALIOPi®	4
5	Le métier	5
5.1	Définition du métier	5
5.2	Définition des soins à réaliser par l'aide-soignant	5
6	Les valeurs	6
6.1	Des valeurs humaines	6
6.2	Des valeurs professionnelles	6
7	La conception de la formation	7
8	Les objectifs globaux de la formation	7
9	La mise en œuvre de la formation	7
9.1	Les caractéristiques de la formation complète	7
9.2	Les caractéristiques de la formation partielle	8
10	Le stage	10
11	Les modalités pédagogiques	11
11.1	Les apports théoriques	11
11.2	L'Accompagnement Pédagogique Individualisé : API	12
11.3	Le suivi pédagogique individualisé	12
11.4	Les travaux personnels guidés : TPG	12
11.5	L'analyse des pratiques professionnelles	12
11.6	La simulation	13
11.7	La chambre des erreurs	13
11.8	L'initiation à l'animation	14
11.9	La formation numérique en santé	14
11.10	Les stages	
11.10.1	AVANT : préparation du stage	14
11.10.2	PENDANT LE STAGE :	15
11.10.3	FIN DE STAGE : l'évaluation	15

12	Le dispositif de certification et les modalités de rattrapage.....	15
13	CONCLUSION.....	18
14	ANNEXES.....	18
	Planification de la formation 2025.....	18

1 Préambule

L'institut de formation fait partie intégrante du Centre Hospitalier de Thiers.

Il est administré par le Directeur du CH Ambert-Thiers, Monsieur CESTRE Julien. Il est financé par le Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes pour son fonctionnement et équipement. Il est agréé par l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône-Alpes qui est garante du contenu pédagogique.

La formation initiale proposée garantit des prestations de formation pertinentes et actualisées aux besoins de santé de la population, en se référant aux priorités de Santé Publique nationale et du territoire.

Il est élaboré en tenant compte des référentiels de formation et textes réglementaires. Il conduit à clarifier les exigences professionnelles du métier d'aide-soignant avec ses compétences et ses aptitudes.

Ce projet est le fruit de réflexion de l'équipe pédagogique. Il représente un document de référence de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants de Thiers pour les élèves et les formateurs. Il permet une compréhension de l'enseignement et du déroulement de la formation.

Le projet de formation vise à engager l'élève dans un processus d'apprentissage et un cheminement personnel qui lui permettront d'aboutir à une véritable construction identitaire professionnelle.

Il est remis à chaque élève au début de leur formation ou déposer sur classroom (de même que le règlement intérieur), en retour, chaque élève signe un contrat pédagogique attestant qu'il a pris connaissance de ces deux documents et qu'il s'engage à les respecter.

2 Présentation de l'IFAS

2.1 Historique

A Thiers, le Centre de formation est ouvert depuis les années soixante. Il accueille alors des professionnels qui viennent « se former après leurs heures de travail ». La situation évoluera avec le changement de réglementation.

2.2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil a fluctué de 15 à 45 élèves aujourd'hui avec 10 places ouvertes à la formation par la voie de l'apprentissage.

2.3 La Direction et l'équipe pédagogique

La Direction de l'Institut de Formation est assurée par Mme MAZELLIER Catherine, Cadre de Santé (en direction commune avec l'IFAS d'Ambert).

L'équipe pédagogique est composée de 3 infirmières formatrices pour une équivalence de 2 ETP :

- Angélique Chabot
- Hélène Coste
- Marianne Socquet-Clerc

Le formateur accompagne l'élève dans son parcours de formation en créant une relation pédagogique basée sur la confiance. Il n'est pas l'unique dispensateur des connaissances. Le formateur crée les situations propices aux apprentissages, oriente l'élève vers les ressources utiles et le conseille afin de compléter ses connaissances. Le formateur en partant des capacités spécifiques de l'élève, va lui permettre de développer ses propres raisonnements et son potentiel professionnel.

Le formateur est le référent pédagogique d'un certain nombre d'élèves défini préalablement en équipe.

La gestion administrative est assurée par Delphine Fournet-Fayard pour une quotité de 0.6 ETP.

3 Les partenaires

3.1 Les terrains de stage

L'IFAS bénéficie d'une diversité de terrains de stage au CH de Thiers. De plus, l'institut développe depuis plusieurs années un partenariat avec d'autres établissements de soins du département. Ce sont des partenaires privilégiés dans la co-construction des compétences et de l'identité professionnelles.

3.2 Les intervenants

Les intervenants sont sollicités par l'équipe pour leur expertise dans le domaine sanitaire et social. Ce sont des professionnels portant un réel intérêt à la formation et à la fonction aide-soignante.

4 La démarche qualité

4.1 Référencement KAIROS®

Afin de pouvoir poursuivre l'attribution de financements, le décret Qualité n°2015-790 du 30 juin 2015, applicable au 1er janvier 2017, impose aux organismes financeurs de se mettre en conformité en regard des 6 critères qualité (17 indicateurs) préalablement définis par l'ensemble des financeurs.

L'objectif visé est de garantir la qualité d'une formation en offrant plus de transparence sur l'offre de formation et plus de protection pour le demandeur d'emploi (ex : La cohérence du programme de formation ; des locaux conformes au bon déroulé de la formation ; des équipements adaptés ; les compétences des formateurs...).

4.2 Référencement QUALIOPi®

La certification QUALIOPi atteste de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder à des fonds publics ou mutualisés.

L'objectif de ce référencement est de répondre aux modalités d'un audit associé au référentiel de qualité des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences, visés à l'article L.6316-1-1 du Code du travail (Arrêté du 06/06/2019).

L'IFAS de Thiers a obtenu sa certification QUALIOPi le 17/08/2021 et poursuit sa démarche avec un audit de renouvellement qui s'est déroulé les 27 et 28 mai 2024.

5 Le métier

5.1 Définition du métier

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Responsable et autonome, l'aide-soignant(e) porteur de valeurs professionnelles s'inscrit dans une démarche réflexive. Il contribue à faire évoluer ses compétences et participe à la formation de ses pairs.

Le métier aide-soignant évolue et tend à se complexifier sous l'effet de différents facteurs (contraintes socio-économiques, vieillissement de la population, évolution du système de santé et de soins...). En conséquence, il est attendu des aides-soignants(es) encore plus d'adaptabilité, d'autonomie et d'opérationnalité immédiate. En lien avec la nouvelle réingénierie de la formation aide-soignante, un accent est mis sur 2 axes majeurs :

- Le repérage des fragilités de l'avancée en âge
- Le renforcement de la culture qualité et gestion des risques pour l'utilisateur et les professionnels

5.2 Définition des soins à réaliser par l'aide-soignant

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

1. Les soins courants dit « de la vie quotidienne » :

L'aide-soignant réalise des soins sous contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stabilisé c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt.

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

2. Les soins aigus :

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères sont cumulables :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- Les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.

6 Les valeurs

Nous vous présentons les valeurs qui sous-tendent la formation. Elles s'appliquent aux élèves et à l'équipe pédagogique. Elles accompagnent la co-construction des futurs aides-soignants.

Pour montrer que ces valeurs et ces attitudes sont importantes pour l'équipe, celle-ci s'engage à les mettre en application dans la relation avec les élèves et attend des élèves qu'ils les appliquent entre eux.

6.1 Des valeurs humaines

Le respect et la bienveillance :

- de la personne dans son intimité, sa dignité et ses choix,
- des droits des personnes soignées, même qualité et égalité des soins pour tous, discrétion, confidentialité et secret professionnel.

La tolérance :

La tolérance c'est accepter l'autre avec ses différences.

L'honnêteté et l'engagement

L'honnêteté c'est être fidèle à ses obligations, à ses engagements, qualité nécessaire au développement d'une relation de confiance.

L'équité

L'équité est la juste appréciation de l'autre, la reconnaissance et le respect des droits, des besoins et du mérite de chacun.

La solidarité et le partage :

La solidarité est une démarche responsable qui pousse les membres d'un groupe à s'accorder une aide mutuelle. Cette solidarité s'exprime par le partage des savoirs, des expériences personnelles, professionnelles et l'entraide.

Ces valeurs ne peuvent exister que si des attitudes telles que : l'écoute, la disponibilité, la discrétion, la bienveillance et le dialogue, font partie intégrante de la prise en soin de la personne.

6.2 Des valeurs professionnelles

La responsabilité

La responsabilité est la capacité à s'engager, à tenir et à assumer ses engagements et à mesurer la conséquence de ses actes. Les professionnels de santé ont des compétences qui sont régies par des textes réglementaires, il est indispensable de les connaître et d'en tenir compte dans la pratique quotidienne.

La conscience professionnelle

La conscience professionnelle c'est le soin que l'on porte à son travail, à faire son métier. On peut la rapprocher de l'implication professionnelle. La conscience professionnelle fait référence à plusieurs notions qui dépassent le cadre strict de la relation contractuelle dans le travail. Elle exige, en effet, le respect de l'engagement pris

entre un travail fourni en échange d'un salaire mais elle a aussi un aspect moral qui implique des qualités personnelles tel que l'esprit d'équipe et aussi le savoir-vivre.

L'autonomie

L'autonomie est la capacité de se gérer dans un cadre défini. C'est prendre des initiatives pertinentes dans une dimension collective. Elle sous-tend la notion de progression, d'évaluation et d'adaptation tout au long de la formation.

7 La conception de la formation

La pédagogie est centrée sur l'apprenant, elle prend en compte les mutations sociales, le marché de l'emploi et l'évolution culturelle et sociale des stagiaires ainsi que les évolutions sur les terrains professionnels afin d'adapter le contenu et les méthodes d'enseignement.

Un adulte arrive en formation avec une expérience professionnelle et personnelle. Les formateurs encouragent le partage de ces expériences entre apprenants.

Les élèves ont un potentiel à développer. L'institut de formation met en place les conditions les plus favorables afin de faciliter et de favoriser leur envie d'apprendre.

Les élèves sont acteurs dans cette formation, ils accèdent à la construction de leur identité professionnelle par le développement de connaissances, de compétences et de comportements spécifiques.

- Des comportements cohérents avec les valeurs éthiques exigées par la profession,
- Des capacités à la communication,
- Des capacités d'autonomie,
- Des comportements permettant la réalisation de soins de qualité.

8 Les objectifs globaux de la formation

La formation doit permettre à l'élève de :

- Affiner son identité professionnelle et initier son projet professionnel,
- Développer ses compétences nécessaires à la prise en charge globale de la personne soignée, au travail en équipe interdisciplinaire et ce, quel que soit son lieu d'exercice,
- S'engager dans un processus de professionnalisation visant l'amélioration constante des soins,
- Développer son sens de la responsabilité et de l'éthique, dans le respect de la personne soignée, de son entourage et des partenaires de soin.

9 La mise en œuvre de la formation

9.1 Les caractéristiques de la formation complète

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique réalisés dans les instituts de formation et des temps de formation clinique réalisés sur les lieux où sont réalisées des activités de soins.

L'enseignement en institut de formation est dispensé sur la base de 35 heures par semaine dont les modalités sont prévues par les responsables de l'IFAS.

La durée de présence en stage est de 35 heures par semaine dont les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement de stage.

La présence est obligatoire à tous les enseignements cliniques et théoriques.

En référence à des Arrêté du 10 juin 2021 et 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant, les élèves en cursus complet devront suivre :

- 22 semaines d'enseignement en institut, soit 770 heures
- 22 semaines de formation en milieu professionnel soit 770 heures. **Le parcours de stage comprend au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées. L'élève réalise une expérience de travail de nuit et une expérience de travail de week-end.**

- Un portfolio permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences.

=> au total cela représente : 44 semaines de formation, soit 1540 heures.

- La formation par **la voie de l'apprentissage** se déroule sur la même durée et conformément au planning des autres apprenants. Les périodes de formation en milieu professionnel sont effectuées au sein ou hors de la structure de l'employeur afin de répondre aux exigences du texte définies à l'annexe III. L'apprenti renseigne également son portfolio pour le suivi des périodes de formation en milieu professionnel et l'acquisition progressive de ses compétences.

9.2 Les caractéristiques de la formation partielle

Certains élèves sont admis à suivre la formation en cursus partiel :

Article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts paramédicaux

ALLEGEMENTS DES MODULES PAR DIPLOMES

	BLOC 1		BLOC 2			BLOC 3		BLOC 4	BLOC 5		Suivi individuel
	Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5	Module 6	Module 7	Module 8	Module 9	Module 10	API - TPG - SPI
Nbres d'heures	147 h	21 h	77 h	182 h	35 h	70 h	21 h	35 h	35 h	70 h	77H
Nbres de jours	21 jrs	3 jrs	11 jrs	26 jrs	5 jrs	10 jrs	3 jrs	5 jrs	5 jrs	10 jrs	11jrs
Ambulancier	complet	complet	35 h	168 h		21 h	complet	21 h	14 h	49 h	16 jrs
ARM	complet		21 h	161 h	complet	21 h	complet	complet		35 h	16 jrs
ASMS	98 h	14 h	complet	complet	complet	35 h	complet		14 h	49 h	16 jrs
TPAVF	98 h		complet	complet			complet	complet	28 h	49 h	16 jrs
SAPAT			complet	complet	complet			complet	complet	complet	16 jrs
ASSP			complet	complet	complet						16 jrs
AP2021	70 h	7h	14 h	56 h							16 jrs
AP2006	84 h	14 h	28 h	70 h			complet			35 h	16 jrs
AES2021	98 h	14 h	63 h	161 h			complet	21 h			16 jrs
AES2016	98 h	14 h	complet	161 h	complet		complet	complet		35 h	16 jrs

10 Le stage

Les typologies des 4 stages

A	5 semaines	Les périodes A, B, C doivent permettre : <ul style="list-style-type: none">- La prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë- La prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé	Les périodes A, B, C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions : <ul style="list-style-type: none">- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Chacune des périodes A, B, C doit permettre d'aborder l'ensemble des blocs de compétences : <ul style="list-style-type: none">- Bloc 1- Bloc 2- Bloc 3- Bloc 4- Bloc 5
B	5 semaines			
C	5 semaines			
D	7 semaines	Période intégrative en milieu professionnel, en fin de formation, correspondant au projet professionnel	La période D doit porter sur les missions de l'aide-soignant	La période D doit porter sur les 5 blocs de compétences

Le parcours de stage comprend au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées. L'élève réalise une expérience de travail de nuit et une expérience de travail de week-end.

Les divers parcours :

1. Les agents du public ou du privé justifiant à la fois du suivi de la formation continue des 70 heures et 6 mois d'ancienneté cumulée	2 périodes de 5 semaines 1 période de 7 semaines
2. Baccalauréat ASSP	2 périodes de 5 semaines
3. Baccalauréat SAPAT	2 périodes de 7 semaines Ou 1 période de 3 semaines 1 période de 4 semaines 1 période de 7 semaines
4. DEAP	1 période de 7 semaines
5. Ambulancier	2 périodes de 5 semaines 1 période de 7 semaines
6. TPAVF	2 périodes de 5 semaines 1 période de 7 semaines
7. AMP, DEAES, AVS	1 période de 5 semaines 1 période de 7 semaines

Dans le cadre de l'apprentissage, ces deux périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure de l'employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Le stage :

- Place de l'élève dans : « le savoir agir en situation »
- Lui permet d'accéder aux situations de soins prévalentes

11 Les modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques privilégient des méthodes permettant une réflexion autonome, professionnelle, s'inscrivant dans un développement personnel de l'apprenant.

11.1 Les apports théoriques

L'équipe a fait le choix de ne pas faire d'enseignement modulaire strict afin de diversifier les ressources, faciliter leur coordination et leur mobilisation sur le terrain. Cette transversalité permet une progression pédagogique, au service du développement des compétences de l'apprenant.

Les temps d'enseignements théorique prendront la forme de Cours Magistraux (CM), Travaux Dirigés (TD), Travaux Pratiques (TP) qui pourront être accompagnés de Temps de Travail Individuel (TTI).

11.2 L'Accompagnement Pédagogique Individualisé : API

L'accompagnement pédagogique individualisé, d'une durée de 35 h, permet d'identifier les capacités de l'élève en termes d'écriture, lecture, compréhension, arithmétique.

Ce module obligatoire pour tous les apprenants est organisé dans les trois premiers mois de la formation. L'équipe pédagogique réalisera un accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes et pourra mettre en place des dispositifs complémentaires individuels pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique.

Un accompagnement pédagogique individualisé complémentaire de 35 heures maximum est possible pour les élèves bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation. Ces heures sont formalisées sur un contrat pédagogique signé de l'élève, elles deviennent alors obligatoires.

11.3 Le suivi pédagogique individualisé

Le suivi pédagogique individualisé, d'une durée de 7 h réparties sur l'année en fonction des besoins de l'apprenant, prend le relais des API afin de poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation.

Ce suivi pédagogique de chaque élève est défini par l'équipe pédagogique, comme un accompagnement ponctuel à la demande de l'apprenant ou des formateurs dans le processus d'apprentissage et un soutien en cas de problématiques particulières.

11.4 Les travaux personnels guidés : TPG

Ces travaux personnels guidés, d'une durée de 35 h réparties au sein des différents modules, permet :

- Accompagnement individuel du travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révision...
- Guidage collectif du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
- Apport de méthode dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse d'informations, afin de les hiérarchiser et de les interpréter

Ces travaux peuvent être collectifs ou individuels et s'appuyer sur des supports pédagogiques variés. Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite.

11.5 L'analyse des pratiques professionnelles

L'entraînement réflexif à partir de situations vécues en stage doit permettre à l'élève de comprendre les liens entre les actions de soins et les émotions induites.

Les objectifs pédagogiques :

- Prendre du recul sur sa pratique professionnelle.
- Décrire sa pratique.
- Identifier les éléments positifs et les éléments à améliorer.
- Développer sa posture professionnelle.

Modalités :

L'ensemble de la promotion est réparti en 4 groupes d'environ 10 personnes.

Chaque groupe bénéficiera d'un temps avec une psychologue ou une formatrice pour faire un retour de stage.

Pendant ce temps, les 3 groupes restants travailleront sur :

Le 20 mars sur des API

Le 12 juin sur des analyses de pratique correspondant à des TPG

Le 4 septembre sur des démarches de soins correspondant à des TPG

11.6 La simulation

La simulation est une nouvelle méthode d'apprentissage innovante et active qui contribue à développer les compétences attendues des futurs professionnels et qui permet une situation au plus proche de la réalité (recommandations du nouvel arrêté de formation).

Les objectifs pédagogiques :

- Pratiquer des apprentissages pratiques et gestuels avec une réelle plus-value dans la gestion des risques et la sécurité des patients,
- Acquérir des compétences nécessaires à la prise en charge globale de la personne soignée,
- Se mettre en situation de soins au plus proche de la réalité,
- Pratiquer une analyse réflexive d'une activité de soins,
- Développer une professionnalisation.

Modalités :

- Création de scénarios de soins par l'équipe pédagogique
- L'apprenant est en situation de soins
- La séance est filmée et suivie d'un debriefing avec un groupe d'apprenant ce qui permet une analyse de pratique pour repérer les points forts et les axes d'amélioration

11.7 La chambre des erreurs

Il s'agit de sensibiliser les apprenants à la pédagogie par l'erreur dans un contexte déculpabilisant. Dans un environnement de soins reconstitués (chambre de patient), on introduit des erreurs (identito-vigilance, hygiène, médicament...) en nombre limité (8 à 10 au maximum). L'apprenant doit alors identifier les erreurs lors de son passage dans la « chambre des erreurs » en un temps déterminé.

Les objectifs pédagogiques :

- Rendre l'apprenant acteur de sa formation,
- Renforcer l'observation, la vigilance,
- Renforcer la motivation en associant curiosité, intérêt, plaisir, audace et perfectionnement,
- Sensibiliser à la culture positive de l'erreur.

11.8 L'initiation à l'animation

Pendant leur année de formation, les élèves vont être amenés à organiser une journée d'animation au bénéfice des résidents des EHPADs Aquarelle et Le Belvédère. Il s'agit d'un projet commun co-produit entre l'équipe d'animation des 2 EHPADs du CH de Thiers et les élèves.

Les objectifs pédagogiques :

- Découvrir la place de l'animation dans les projets de vie
- Identifier la place/responsabilité de l'AS dans l'animation

Modalités :

- Réfléchir au préalable sur la place de l'animation dans les soins
- Mettre en œuvre le projet auprès de la population ciblée.

11.9 La formation au numérique en santé

La formation au numérique en santé est notamment organisée conformément au référentiel de compétences et de connaissances socles prévu à l'annexe VII (Art 3 bis Arrêté du 9 juin 2023).

Cette formation d'une durée de 18 h est intégrée dans les enseignements (les modules 1 et 9). (L'évaluation de ces enseignements est intégrée dans l'évaluation des modules concernés). L'acquisition des connaissances de ce module sera évalué tout au long de l'année

Le contenu des enseignements est conforme au référentiel Annexe 1

Une attestation de validation de la formation au numérique en santé, prévue à l'annexe IX est délivrée à l'élève par le Directeur de l'Institut. Annexe 2

11.10 Les stages

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès des personnes âgées. Chaque apprenant bénéficie des stages prévus dans le cadre des préconisations du référentiel de formation. Ce parcours est complété par des stages en service de court séjour : médecine, chirurgie, SSR, secteur extra hospitalier comme le domicile. Les stages cliniques diversifiés sont le lieu privilégié de la construction de l'identité professionnelle et du développement des compétences nécessaires à la fonction. L'organisation des stages tient compte de l'expérience de l'apprenant, de ses difficultés, de sa progression dans la formation et de son projet. Le dernier stage de sept semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

11.10.1 AVANT : préparation du stage

- Temps accordé pour rencontrer les responsables de stage. L'élève prend contact avec le responsable de son terrain de stage

- L'élève fait le point sur ses acquis, il identifie ses forces, ses faiblesses.

- L'élève amorce une stratégie de développement professionnel en stage : il prépare ses objectifs personnels de stage en se positionnant, par rapport à son projet professionnel ; objectifs qui seront remis à l'équipe encadrante à l'issue de la première semaine.

- L'élève rédige des objectifs spécifiques avant chaque période de stage et un entretien individuel avec le formateur référent est programmé afin de faire la présentation et le réajustement éventuel des objectifs de stage. Ils seront présentés dès le début de stage à l'équipe encadrante de terrain et peuvent être réévalués tout au long du stage notamment lors du bilan de mi-stage

11.10.2 PENDANT LE STAGE :

L'apprenant doit effectuer un bilan de chaque période de stage pour identifier :

- Ses objectifs généraux et spécifiques
- Ses acquis
- Les points positifs
- Ses difficultés
- Les éléments restant à acquérir

L'apprenant doit aussi réaliser à mi stage et en fin de stage une auto-évaluation des compétences acquises permettant un échange avec le tuteur.

Un suivi pédagogique est réalisé par le formateur référent lors du 1^{er} stage et sur le stage formation.

L'apprenant doit réaliser, avec son tuteur, un bilan mi-stage permettant de faire une évaluation de sa progression selon :

- Ses objectifs généraux et spécifiques
- Ses acquis
- Les points positifs
- Ses difficultés
- Les éléments restant à acquérir

De nouveaux objectifs peuvent ainsi être définis pour parfaire l'acquisition des compétences professionnelles.

Pour ce bilan et le bilan final d'évaluation de fin de stage, l'élève devra faire une auto-évaluation de l'acquisition des compétences dans son portfolio. Cette démarche engage ainsi activement l'apprenant dans sa formation pratique.

Un suivi pédagogique en stage est réalisé au moins 2 fois sur l'année (premier et dernier stage). Ce suivi est dans la mesure du possible fait par le formateur référent de l'institut.

11.10.3 FIN DE STAGE : l'évaluation

A l'issue de chaque période de stage le maître de stage ou d'apprentissage ou le tuteur évalue les compétences acquises sur la base des critères mentionnés dans le portfolio.

Une feuille d'évaluation de chaque période de stage est renseignée par le maître de stage ou d'apprentissage ou le tuteur en présence de l'élève. Cette feuille sera ensuite remise à l'institut de formation pour intégrer le dossier de l'élève.

12 Le dispositif de certification et les modalités de rattrapage

<u>Tableau récapitulatif des modalités d'évaluation de blocs de compétences</u> <i>Les modalités seront précisées en début de module</i>					
2024					
N° bloc	Épreuves	Modalités	Notation	Condition de validation	Validation des compétences

BLOC 1	MODULE 1 : Etude de situation (accompagnement)	Epreuve anonyme et Ecrite organisée par l'institut	Module 1 : /20 points	Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 au sein du bloc sans note inférieure à 8/20	Compétence 1 : obtenir la moyenne sur le total des stages
	MODULE 2 : Etude de situation (Risques et prévention)	Epreuve anonyme et Ecrite organisée par l'institut	Module 2 : /20 points		Compétence 2 : obtenir la moyenne sur le total des stages
BLOC 2	MODULE 3 et 4 : Evaluation sur le lieu de stage (lors du dernier stage)	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4.	Module 3 : /20 points Module 4 : /20 points	Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 au sein du bloc sans note inférieure à 8/20	Obtenir la moyenne à chacune des compétences sur le total des stages
	Module 5 : épreuve individuelle en Pratique simulée	Jury : Un Formateur "manutention" + un Formateur permanent IFAS	Sur 20 points		
	AFGSU niveau 2 : Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence	21 heures en groupe avec une Formatrice agréée CESU	Attestation de niveau 2 délivrée par le CESU	Présence obligatoire, participation active, comportement adapté en situation simulée sur un cas d'urgence	
BLOC 3	Module 6 : Evaluation durant le stage d'été dans les locaux de l'IFAS	<u>Présentation à l'oral d'une situation écrite</u> de communication vécue pendant un stage Jury composé de 2 personnes : 1 formatrice permanente IFAS + psychologue participant à la Formation	Sur 20 points	Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 au sein du bloc sans note inférieure à 8/20	Compétence 6 : obtenir la moyenne sur le total des stages
	Module 7 : épreuve d'analyse d'une situation de tutorat et/ou encadrement des pairs	Epreuve anonyme et Ecrite et/ou en simulation organisée par l'institut et au sein de l'institut	Sur 20 points		Compétence 7 : obtenir la moyenne sur le total des stages

BLOC 4	Module 8 : Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel	Epreuve de situation anonyme et écrite organisée par l'institut	Sur 20 points	Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20	Compétences 8, Compétence 9 : obtenir la moyenne sur le total des stages
BLOC 5	Module 9 : Etude de situation en lien avec la recherche, le traitement et la transmission des informations	Epreuve de situation anonyme et écrite organisée par l'institut	Sur 20 points à chacun des deux Modules	Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 au sein du bloc sans note inférieure à 8/20	Compétence 10 + compétence 11 : Obtenir la moyenne à chacune des compétences sur le total des stages
	Module 10 : Etude d'une situation de coopération au sein d'une équipe	Epreuve de planification d'Activités AS au sein d'une équipe pluridisciplinaire + gestion des risques/ critères de qualité. Ecrit anonyme organisé par l'institut			

Pour toute note d'évaluation d'un module entre 8 et 10/20, le passage d'un rattrapage sera discuté avec l'équipe pédagogique.

13 CONCLUSION

Les stratégies et démarches pédagogiques sont déterminantes pour garantir un maximum de cohérence entre le projet pédagogique qui relève d'une logique d'intention et les pratiques pédagogiques qui relèvent d'une logique d'action. Elles constituent l'interface entre l'offre de formation et sa mise en œuvre.

14 ANNEXES

Annexe 1 : Référentiel socle et transversal de compétences numérique en santé

Annexe 2 : Attestation de validation de la formation au numérique en santé

Annexe 3 : Planification de la formation 2025


Référentiel socle et transversal de compétences du numérique en santé des aides-soignants et auxiliaires de puériculture

La formation au numérique en santé des professionnels de santé a pour objectifs de permettre :

- d'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte d'évolution des pratiques professionnelles et d'accompagner la transformation numérique du système de soin;
- favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité ;
- Utiliser les outils numériques pour améliorer la prise en charge des patients et bénéficiaires ainsi que gagner du temps dans les tâches administratives
- Sécuriser la prise en charge des patients et bénéficiaires par la mise en place de bonnes pratiques de protection des données de santé et de prévention des cyberattaques

– La formation au numérique en santé est organisée en cinq domaines de connaissances et compétences, définis dans le référentiel ci-dessous :

1. Les données de santé.
2. La cybersécurité en santé.
3. La communication en santé.
4. Les outils numériques en santé.
5. La télésanté.

 Référentiel socle et transversal de compétences du numérique en santé des aides-soignants et auxiliaires de puériculture V1,1,2023			
N°	Compétences	Capacités	Heures
1.	Données de santé		5
1.1	Identifier un usager ou un professionnel de santé	-connaître les enjeux et critères liés à l'identitévigilance vis à vis d'un usager (Identité Nationale de Santé (INS), référentiels nationaux d'identité des personnes physiques)	2
1.2	Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation	-connaître le Règlement UE 2016/679 général de protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) -connaître le régime du traitement de données à caractère personnel de santé -identifier les modalités de traitement de données à caractère personnel, données de santé et les sanctions encourues	1
1.3	Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légales	-identifier les critères d'accès aux données des usagers ; connaître le cadre réglementaire et la notion d'équipe de soins -connaître les responsabilités pénale et civile encourues -respecter le secret professionnel appliqué aux professions médicales et de santé, la protection du professionnel et de l'usager et le secret médical partagé -respecter le droit des usagers et les obligations liées à l'information des patients : savoir être et savoir faire -utiliser les outils d'accès aux données de l'usager (Identité Nationale de Santé (INS), Carte de Professionnel de Santé numérique (CPS), identifiant e-CPS, Carte de Professionnel en Formation (CPF), Pro santé Connect) -faire preuve d'éthique dans l'accès aux données de santé	2
2.	Cybersécurité en santé		4
2.1	Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail	-sécuriser le lieu d'accès physique (verrouillage des sessions) -configurer son poste de travail et son téléphone portable (gestion de l'antivirus et des mises à jour, chiffrement et sauvegarde des données, utilisation de logiciels conformes aux règles de sécurité et de confidentialité) -gérer des périphériques amovibles et l'utilisation nomade de son matériel -connaître les différents principes d'authentification, l'intérêt de l'authentification forte et à double facteurs et la gestion de mots de passe robustes -sécuriser sa messagerie et respecter les bonnes pratiques pour l'envoi et la réception de courriel et de messages -comprendre les enjeux de l'identification électronique appliquée au secteur de la santé -mettre en place les bonnes pratiques pour sécuriser son environnement.	2
2.2	Se prémunir et réagir face aux incidents	-connaître les différents types d'action malveillantes -sécuriser sa navigation sur internet, savoir reconnaître les sites de confiance -savoir se prémunir contre les virus et actes malveillants -réagir en cas d'incident de cybersécurité en santé	2
3.	Communication en santé		5

3.1	Utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information	<ul style="list-style-type: none"> -connaître le cadre réglementaire régissant les bonnes pratiques de communication avec l'ensemble des acteurs (Identité Nationale de Santé (INS), secret médical, codes de déontologie...) -maîtriser la notion de responsabilité professionnelle 	2
3.2	Interagir de manière adaptée entre professionnels, avec l'usager, avec les aidants et accompagnants et avec les institutions et administrations	<ul style="list-style-type: none"> -mettre en œuvre les bonnes pratiques de savoir être -respecter les principes éthiques -identifier une situation de précarité numérique ou un trouble lié au numérique -renseigner les étudiants ou stagiaires -renseigner l'usager dans ses démarches 	1
3.3	Interagir sur internet en maîtrisant son identité numérique	<ul style="list-style-type: none"> -connaître les enjeux liés à la e-réputation (référencement, diffamation, ...) -connaître les bonnes pratiques en cas de connexion à des plateformes -interagir en tant que professionnel de santé -gérer et supprimer une identité numérique 	2
4. Outils numériques en santé			2
4.1	Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité	<ul style="list-style-type: none"> -savoir définir la e-santé -connaître les différentes catégories d'objets connectés et applications de santé [référentiel(s) de la Haute Autorité de Santé (HAS), catégorisation, marquage CE des dispositifs médicaux, ...] -identifier les outils numériques adaptés aux attentes et aux besoins de soins des usagers et les risques associés -utiliser et paramétrer les objets connectés et les applications de santé 	1
4.2	Utiliser les outils et services socles adaptés et identifier leur articulation avec d'autres dossiers partagés	<ul style="list-style-type: none"> -utiliser les services associés au Dossier Médical Partagé (DMP) et à Mon Espace Santé (MES) -connaître les différents dossiers partagés [dossier pharmaceutique (DP), le Dossier Patient Informatisé (DPI) et le Dossier Usager Informatisé (DUI), ...] -connaître l'importance de la traçabilité des informations transcrites 	1
5. Télé Santé			2
5.1	Maîtriser la réglementation de la télésanté	<ul style="list-style-type: none"> -connaître le cadre légal, réglementaire et conventionnel de la télésanté -connaître les rôles et distinguer les responsabilités des différents acteurs dans un parcours de soin (protection de la vie privée et respect du secret médical, ...) -énumérer les notions de téléconsultation, téléassistance, télésurveillance, téléexpertise et télésoin -identifier les risques inhérents à la pratique de la télésanté -identifier les enjeux éthiques et de déontologie de la télésanté 	1
5.2	Pratiquer la télésanté en lien avec l'équipe de soin et l'usager	<ul style="list-style-type: none"> -connaître les bonnes pratiques pour garantir la qualité et la sécurité des soins -comprendre et participer à un projet médical ou de soin de télésanté (conception, déploiement, évaluation) -connaître les outils de télésanté adaptés à sa pratique et selon les préférences des patients et des usagers -identifier les dispositifs d'accompagnement adaptés au patient et à ses aidants 	1
Total des heures			18

Annexe IX

Nom et coordonnées complètes de l'institut de formation

ATTESTATION DE VALIDATION DE LA FORMATION AU NUMERIQUE EN SANTE
Formations préparant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
Attestation à délivrer par le directeur d'institut de formation en complément du diplôme d'Etat

Article 3bis de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Article 3bis de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Je soussigné, Directeur (trice) de l'institut de formation atteste que

Prénom **NOM**

Né le **A**

A validé la formation au numérique en santé prévue par

l'article 3bis de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

ou

l'article 3bis de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

La formation au numérique en santé délivrée est conforme au référentiel de compétences et de connaissances socles prévu à l'annexe VIII de l'arrêté précité.

Elle s'est déroulée durant l'année scolaire préparant au

- diplôme d'Etat d'aide-soignant
 diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

La formation au numérique en santé est intégrée dans les modules de formation correspondant référentiel de certification comme suit :

A compléter par l'institut de formation

Référentiel socle et transversal de compétences du numérique en santé des aides-soignants et auxiliaires de puériculture V1.1.2023			Blocs de compétence et modules de formation	
N°	Compétences	Capacités		Heures
1. Données de santé			5	
1.1	Identifier un usager ou un professionnel de santé	-connaître les enjeux et critères liés à l'identitovigilance vis à vis d'un usager [Identité Nationale de Santé (INS), référentiels nationaux d'identité des personnes physiques]	2	
1.2	Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation	-connaître le Règlement UE 2016/679 général de protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) -connaître le régime du traitement de données à caractère personnel de santé -identifier les modalités de traitement de données à caractère personnel, données de santé et les sanctions encourues	1	
1.3	Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légales	-identifier les critères d'accès aux données des usagers : connaître le cadre réglementaire et la notion d'équipe de soins -connaître les responsabilités pénale et civile encourues -respecter le secret professionnel appliqué aux professions médicales et de santé, la protection du professionnel et de l'usager et le secret médical partagé -respecter le droit des usagers et les obligations liées à l'information des patients : savoir être et savoir faire	2	

Annexe IX

	-utiliser les outils d'accès aux données de l'usager (Identité Nationale de Santé (INS), Carte de Professionnel de Santé numérique (CPS), identifiant e-CPS, Carte de Professionnel en Formation (CPF), Pro santé Connect) -faire preuve d'éthique dans l'accès aux données de santé		
2. Cybersécurité en santé		4	
2.1	Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail -sécuriser le lieu d'accès physique (verrouillage des sessions) -configurer son poste de travail et son téléphone portable (gestion de l'antivirus et des mises à jour, chiffrement et sauvegarde des données, utilisation de logiciels conformes aux règles de sécurité et de confidentialité) -gérer des périphériques amovibles et l'utilisation nomade de son matériel -connaître les différents principes d'authentification, l'intérêt de l'authentification forte et à double facteurs et la gestion de mots de passe robustes -sécuriser sa messagerie et respecter les bonnes pratiques pour l'envoi et la réception de courriel et de messages -comprendre les enjeux de l'identification électronique appliquée au secteur de la santé -mettre en place les bonnes pratiques pour sécuriser son environnement	2	
2.2	Se prémunir et réagir face aux incidents -connaître les différents types d'action malveillantes -sécuriser sa navigation sur internet, savoir reconnaître les sites de confiance -savoir se prémunir contre les virus et actes malveillants -réagir en cas d'incident de cybersécurité en santé	2	
3. Communication en santé		5	
3.1	Utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information -connaître le cadre réglementaire régissant les bonnes pratiques de communication avec l'ensemble des acteurs (Identité Nationale de Santé (INS), secret médical, codes de déontologie...) -maîtriser la notion de responsabilité professionnelle .	2	
3.2	Interagir de manière adaptée entre professionnels, avec l'usager, avec les aidants et accompagnants et avec les institutions et administrations -mettre en œuvre les bonnes pratiques de savoir être -respecter les principes éthiques -identifier une situation de précarité numérique ou un trouble lié au numérique -renseigner les étudiants ou stagiaires -renseigner l'usager dans ses démarches .	1	
3.3	Interagir sur internet en maîtrisant son identité numérique -connaître les enjeux liés à la e-réputation (référéncement, diffamation, ...) -connaître les bonnes pratiques en cas de connexion à des plateformes -interagir en tant que professionnel de santé -gérer et supprimer une identité numérique	2	
4. Outils numériques en santé		2	
4.1	Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité -savoir définir la e-santé -connaître les différentes catégories d'objets connectés et applications de santé (référentiel(s) de la Haute Autorité de Santé (HAS), catégorisation, marquage CE des dispositifs médicaux, ...) -identifier les outils numériques adaptés aux attentes et aux besoins de soins des usagers et les risques associés -utiliser et paramétrer les objets connectés et les applications de santé	1	
4.2	Utiliser les outils et services socles adaptés et identifier leur articulation avec d'autres dossiers partagés -utiliser les services associés au Dossier Médical Partagé (DMP) et à Mon Espace Santé (MES) -connaître les différents dossiers partagés [dossier pharmaceutique (DP), le Dossier Patient Informatisé (DPI) et le Dossier Usager Informatisé (DUI), ...] -connaître l'importance de la traçabilité des informations transcrites	1	
5. Télésanté		2	
5.1	Maîtriser la réglementation de la télésanté -connaître le cadre légal, réglementaire et conventionnel de la télésanté -connaître les rôles et distinguer les responsabilités des différents acteurs dans un parcours de soin (protection de la vie privée et respect du secret médical, ...) -énumérer les notions de téléconsultation, téléassistance, télésurveillance, téléexpertise et télésoin -identifier les risques inhérents à la pratique de la télésanté -identifier les enjeux éthiques et de déontologie de la télésanté	1	
5.2	Pratiquer la télésanté en lien avec l'équipe de soin et l'usager -connaître les bonnes pratiques pour garantir la qualité et la sécurité des soins -comprendre et participer à un projet médical ou de soin de télésanté (conception, déploiement, évaluation) -connaître les outils de télésanté adaptés à sa pratique et selon les préférences des patients et des usagers	1	

Annexe IX

	-identifier les dispositifs d'accompagnement adaptés au patient et à ses aidants		
Total des heures		18	

Attestation établie à le

Prénom NOM

Signature

Cachet de l'institut de formation

IFAS CENTRE HOSPITALIER DE THIERS – PROMOTION 2025 – PLANNING PREVISIONNEL du 06 janvier au 5 décembre 2025

JANVIER					FEVRIER				MARS					AVRIL					MAI					JUN				
1er	6	13	20	27	3	10	17	24	3	10	17	24	31	1	7	14	21	28	1er	5	12	19	26	2	9	16	23	30
L	TPG	M1	M1	M8	M1	AFGSU	S	S	S	AFGSU	S	M1	M1		M6	M6	F	CA		M5	M5	S	M5	M5	F	M3	M3 eval	M9 eval
MA		M1	M1	M8	M1	AFGSU	S	AFGSU	AFGSU	AFGSU	S	M1		M1	M6	M6	M3	CA		M5	M5	S	M5	M5	S	M3	M9	
ME		M1	M1	M8	M5	AFGSU	S	AFGSU	AFGSU	AFGSU	S	M1		M1	M2	M6	M3	CA		M5	M5	S	M5	M5	S	M3	M9	
J		M1	M7	M6	M8	M5	S	S	AFGSU	AFGSU	S	API	M1	M1	M2	M6	M3		CA	F	S	S	F	S	TPG	M3	M9	
V		API	API	API	M8 eval	API	S	S	S	S	S	M1	M1	M6	M2 eval	M6*	M3		CA	S	S	S	S	S	M3	M3	M9	
	1	2	3	4	5						6	7	8	9	10	11						12	13	14				

JUILLET					AOÛT					SEPTEMBRE					OCTOBRE					NOVEMBRE					DECEMBRE				
1er	7	14	21	28	1	4	11	18	25	1	8	15	22	29	1	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	
L		S	F	S	S		S	S	S	S	TPG	M4	M7	M10	M10		M4	S	S	S	S	S	S	S	M6			CA	CA
MA	M4	S	S	S	S	S	S	S	S	M4	M4	M7 eval	M10	M10		M4	S	S	S	S	F	S	S	M4			CA	CA	
ME	M4	S	S	S	S	S	S	S	S	M4	M4	M4	M10		M10	M4	S	S	S	S	S	S	S	M4			CA	CA	
J	M4	S	S	S	S	S	S	S	S	M4	M4	M4	M10		M10 eval	M4 eval	S	S	S	S	S	S	S	M10			CA	CA	
V	M4	S	S	S		S	S	F	S	S	M4	M4	M4	M10	M4	TPG	S	S	S	S	S	S	S	TPG			CA	CA	
	15									16	17	18	19	20	21								22						

Stage : soit du 07/07 au 08/08 (congés du 11/08 au 29/08), soit du 28/07 au 29/08 (congés du 07/07 au 25/07)

- S : stage
- M : période de cours
- TPG : travaux personnels guidés
- API : accompagnement pédagogique individualisé